



## Récupération de fériés après 2012

-----  
Par Natnat63

Bonjour,

Je travaille sous la Convention 51, embauché après 2012 je ne récupère pas les fériés non travaillés alors que mes collègues embauchés avant les récupèrent même si non travaillés...

J'ai vu que c'était la loi...mais on vient de me dire que pour les salariés postés c'était différent, apparemment ils les récupèrent également. C'est mon cas car je travaille en milieu médical.

Que pouvez-vous m'en dire?

Merci d'avance.